

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.101

APPROBATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 9 avril 2014 à se prononcer sur la rédaction des délibérations prises par l'assemblée lors de cette séance.

Les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 9 avril dernier, à l'unanimité **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.102

TAUX DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES POUR 2014

Monsieur le maire informe l'assemblée communale que compte tenu de l'état prévisionnel des bases fiscales transmis par la préfecture et des évolutions attendues au niveau de l'intercommunalité, il vous est proposé de modifier les taux des impôts des taxes ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) pour 2014 de la manière suivante :

Taxe d'habitation
Taxe sur le foncier bâti
Taxe sur le foncier non-bâti
Taxe sur les logements vacants
18,16 % (inchangé)
36,40 % (-1 point)
18,16 % (inchangé)

Les produits fiscaux nécessaires à l'équilibre du budget seraient les suivants :

TAXES	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	8 962 000	18,16%	1 627 499,20 €
Taxe foncière sur le bâti	9 198 000	11,66%	1 072 486,80 €
Taxe foncière sur le non bâti	198 600	36,40%	72 290,40 €
Taxe sur les logements vacants	22 725	18,16%	4 126,86 €
TOTAL			2 776 403,26 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.103

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 10 123 860,69 €
 Recettes : 10 123 860,69 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 5 566 851,57 €
 Recettes : 5 566 851,57 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget principal 2014 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.104

BUDGET Z.A. LA PERRIÈRE - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif de la ZA La Perrière pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 134 228,37 € Recettes : 134 228,37 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 526 768,49 € Recettes : 526 768,49 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération de la Z.A. la Perrière tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.105

BUDGET Z.A. BEAUGÉ 2 - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif du budget de BEAUGÉ 2 pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

<u>Fonctionnement</u>:

Dépenses 1 219 404,34 € 1 219 404,34 €

Investissement:

1 182 741,34 € Dépenses Recettes 1 182 741,34 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE le budget 2014 de l'opération de la Z.A. de Beaugé 2 tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

D : 1 ::	ZZ Presents:
Date de convocation:	Laurent, BO
18 avril 2014	CUPIF Franc
	CDÉCOIDE

22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.

Affichage:

12 mai 2014

<u>7 pouvoirs</u>: DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nº 14.106

BUDGET BÂTIMENTS COMMERCIAUX - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif des bâtiments commerciaux pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 48 741,62 € Recettes : 48 741,62 €

Investissement:

Dépenses : 327 152,39 € Recettes : 327 152,39 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération « bâtiments commerciaux » tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Nombre de conseillers en exercice : 29	
	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene
12 mai 2014	BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Affichage:	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M.
	Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
18 avril 2014	CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN
Date de convocation :	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain,

N° 14.107

BUDGET DE LA Z.A. DE SEVAILLES - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le projet de budget primitif de la Z.A. de Sevailles pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 1 105 327,59 € Recettes : 1 105 327,59 €

<u>Investissement</u> :

Dépenses : 1 094 884,25 € Recettes : 1 094 884,25 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération de la Z.A. de Sevailles tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.108

BUDGET DE LA QUINTE - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le budget de la Quinte pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 1975,00 € Recettes : 1975,00 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération « La Quinte » tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.109

BUDGET DE LA RÉGIE DE TRANSPORT - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le budget de la régie de transport pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

 Dépenses
 :
 21 100,00 €

 Recettes
 :
 21 100,00 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération « régie de transport » tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.110

BUDGET DES RÉSERVES FONCIÈRES - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le budget des Réserves Foncières pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 58 678,43 € Recettes : 58 678,43 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 1 287 546,14 € Recettes : 1 287 546,14 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération « réserves foncières » tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.111

BUDGET EAU - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le budget Eau pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 215 038,75 € Recettes : 215 038,75 €

- <u>Investissement</u> :

Dépenses : 2 060 268,37 € Recettes : 2 060 268,37 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération « service eau » tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.112

BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale le budget Assainissement pour l'exercice 2014, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

- <u>Fonctionnement</u>:

Dépenses : 452 802,92 € Recettes : 452 802,92 €

- <u>Investissement</u>:

Dépenses : 1 648 514,42 € Recettes : 1 648 514,42 €

Ce budget a été établi en prenant en compte les soldes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent des données comptables de la commune et du receveur.

Il est voté par chapitre aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** le budget 2014 de l'opération « service assainissement » tel qu'il lui a été présenté.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.113

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à fixer à cinq le nombre de commissions municipales qui seraient les suivantes :

1 ère commission : Sport, culture, jeunesse, solidarités, vie associative, vie scolaire et

périscolaire, restaurant municipal, communication, lien social avec les

voyageurs.

2ème commission : Urbanisme, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux,

assainissement, bâtiments, sécurité publique, accessibilité.

3ème commission : Démocratie participative, transition énergétique, agenda 21, administration

numérique, attractivité.

4ème **commission** : Personnel communal.

5ème **commission** : Marchés publics, achats, mutualisation et finances.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.114

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** de procéder à main levée à la désignation des membres des cinq commissions municipales
- **ARRÊTE** telle que ci-après la composition de ces commissions sur la base des candidatures enregistrées.

Commission n° 1: Sport, culture, jeunesse, solidarités, vie associative, vie scolaire, restaurant municipal, communication, lien social avec les voyageurs

15 membres: M. Laurent BERTIN, Mme Véronique BOURCIER, Mme Annie BUSNEL-ROYER, Mme Françoise CUPIF, M. Pierre-Jean DESBORDES, Mme Merlene DÉSILES, Mme Chantal FRANCANNET, Mme Danièle GUEGUEN, M. Jean JOUSSEAUME, Mme Peggy MARTIN, Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Mme Marie-Pierre RANSONNETTE, Mme Annaïck ROUSSEL, Mme Maryvonne THESSIER, Mme Sandra VEILLON.

Commission n° 2: Urbanisme, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurité publique, accessibilité

15 membres : M. Guillaume BÉGUÉ, Mme Claire BRIDEL, M. Alain CLÉRY, M. Yannick DANTON, M. Jean GENOUEL, M. Jean-Yves GRÉGOIRE, Mme Danièle GUEGUEN, M. Michel LIZÉ, M. Gwénaël LORAND, Mme Marie-Pierre RANSONNETTE, M. Jonathan RAULT, Mme Annaïck ROUSSEL, Mme Elsa RUCKERT, M. Denis SAINTILAN, M. Ronan SALAÜN.

Commission n° 3: Démarche participative, transitions énergétique, agenda 21, administration numérique, attractivité

10 membres : Mme Claire BRIDEL, M. Pierre-Jean DESBORDES, M. Jean GENOUEL, Mme Danièle GUEGUEN, M. Jean JOUSSEAUME, M. Guénaël LORAND, Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Mme Annaïck ROUSSEL, Mme Elsa RUCKERT, M. Denis SAINTILAN.

Commission n° 4: Personnel communal

10 membres : Mme Véronique BOURCIER, Mme Claire BRIDEL, Mme Françoise CUPIF, M. Yannick DANTON, M. Jean-Yves GRÉGOIRE, M. Michel LIZÉ, Mme Peggy MARTIN, Mme Marie-Pierre RANSONNETTE, M. Jonathan RAULT, Mme Elsa RUCKERT.

Commission n° 5: Marché public, achats, mutualisation et finances

10 membres : M. Guillaume BÉGUÉ, Mme Véronique BOURCIER, M. Alain CLÉRY, Mme Merlene DÉSILES, Mme Chantal FRANCANNET, M. Jean-Yves GRÉGOIRE, M. Jean JOUSSEAUME, M. Denis SAINTILAN, M. Ronan SALAÜN, Mme Sandra VEILLON.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.115

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire propose d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres. Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, la Commission d'Appel d'offre est constituée du président ou de son représentant et de 5 membres titulaires.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

1°/ de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Nombre de votants : 29 Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 5

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil municipal ayant à l'unanimité accepté de procéder à main levée, la liste est élue en entier à l'unanimité avec :

pour les titulaires :

- M. Guillaume BÉGUÉ
- Mme Véronique BOURCIER
- M. Alain CLÉRY
- Mme Danièle GUEGUEN
- M. Ronan SALAÜN

et pour les suppléants :

- Mme Claire BRIDEL
- M. Jean-Yves GRÉGOIRE
- M. Jean JOUSSEAUME
- Mme Marie-Pierre RANSONNETTE
- Mme Sandra VEILLON

2°/ DE PRENDRE ACTE QUE, conformément à l'article 22-III du code des marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier

3°/DE PRENDRE ACTE, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées cidessus,

au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

4°/ DE PRENDRE ACTE QUE, conformément a l'article 22-IV du code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.116

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

Monsieur le maire informe l'assemblée communale que la commission des marchés est une commission propre à la commune et qui peut être appelée à statuer sur les marchés dont les montants ne nécessitent pas, réglementairement, de réunir la commission d'appel d'offres.

Sa composition est identique à celle de cette dernière : elle est présidée par le maire ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée communale à la proportionnelle au plus fort reste.

Cette élection a lieu par scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

Après avoir accepté à l'unanimité de voter à main levée le Conseil municipal **ÉLIT** à l'unanimité les membres de la commission des marchés de la façon suivante :

Sont élus membres titulaires :

- M. Guillaume BÉGUÉ
- Mme Véronique BOURCIER
- M. Alain CLÉRY
- Mme Danièle GUEGUEN
- M. Ronan SALAÜN

Sont élus membres suppléants :

- Mme Claire BRIDEL
- M. Jean-Yves GRÉGOIRE
- M. Jean JOUSSEAUME
- Mme Marie-Pierre RANSONNETTE
- Mme Sandra VEILLON



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.117

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU COMITÉ TECHNIQUE

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du Comité technique,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membres titulaires: M. Yannick DANTON, Mme Danièle GUEGUEN, Mme Marie-Pierre

RANSONNETTE, Mme Sandra VEILLON

Membres suppléants: Mme Véronique BOURCIER, M. Alain CLÉRY, Mme Chantal

FRANCANNET, M. Ronan SALAÜN.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.118

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE A L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de désigner à main levée les délégués de la commune au sein de l'OGEC,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membre titulaire: Laurent BERTIN

Membre suppléant: Danièle GUEGUEN



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.119

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EHPAD SAINT-MICHEL

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du conseil d'établissement EHPAD Saint-Michel,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membre titulaire: Mme Sandra VEILLON

Membre suppléant: Mme Danièle GUEGUEN



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.120

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE A LA CAISSE DES ÉCOLES

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de désigner à main levée les délégués de la commune au sein de la Caisse des écoles,

- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membres titulaires: Mme Françoise CUPIF

M. Denis SAINTILAN



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.121

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE A LA COMMISSION PERMANENTE DU COLLÈGE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée le délégué de la commune au sein de la Commission permanente du collège public,
- ÉLIT comme suit le délégué qui s'était porté candidat :

Membre titulaire: Mme Sandra VEILLON



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.122

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du Conseil d'administration du collège public,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membres titulaires: Mme Elsa RUCKERT

Mme Sandra VEILLON

Membres suppléants : Mme Chantal FRANCANNET

M. Laurent BERTIN



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.123

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « VIVRE CHEZ SOI »

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du Conseil d'administration de « Vivre chez soi »,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membre titulaire : Mme Véronique BOURCIER

Membre suppléant : Mme Peggy MARTIN



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.124

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE JUMELAGE

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée le délégué de la commune au sein du Conseil d'administration du Comité de jumelage,
- ÉLIT comme suit le délégué qui s'était porté candidat :

Membre titulaire: M. Pierre-Jean DESBORDES



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.125

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LES PÊCHEURS LIFFRÉENS »

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée le délégué de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association « Les pêcheurs liffréens »,
- ÉLIT comme suit le délégué qui s'était porté candidat :

Membre titulaire: M. Laurent BERTIN



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.126

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU BASSIN DE CHEVRÉ

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du Syndicat du Bassin de Chevré,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membres titulaires : M. Michel LIZÉ

M. Jean-Yves GRÉGOIRE

Membre suppléant : M. Jean GENOUEL



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.127

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ille et de l'Illet,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membre titulaire : M. Jean-Yves GRÉGOIRE

Membre suppléant : M. Jean GENOUEL



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.128

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU COLLÈGE DES ÉLUS DU SDE 35

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du collège des élus du Syndicat des énergies 35,
- ÉLIT comme suit le délégué qui s'était porté candidat :

Membre titulaire: Mme Claire BRIDEL



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.129

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA VALIÈRE (SYMEVAL)

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du Syndicat mixte des eaux de la Valière,
- ÉLIT comme suit les délégués qui s'étaient portés candidats :

Membres titulaires : M. Jean-Yves GRÉGOIRE

M. Jean JOUSSEAUME

M. Michel LIZÉ

Membre suppléant : Mme Claire BRIDEL



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.130

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU CODEM (Comité d'Observation de la Dépendance et de Médiation)

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de désigner à main levée les délégués de la commune au sein du CODEM,
- ÉLIT comme suit le délégué qui s'était porté candidat :

Membre titulaire: Mme Danièle GUEGUEN



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES), LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME), OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN), Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

14.131

LES TERRASSES DU COURTILLON

- CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DE LA COMMUNE - Acquisition à titre gratuit des parcelles BM 284 (41m²), BM 286 (78 m²) et BM 288 (83 m²) en vue de leur incorporation dans le domaine public communal

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé à l'urbanisme, informe l'assemblée communale que la Société ARCHIMMOBILIER réalise actuellement à l'angle de l'avenue du Vert galant et de la rue de Rennes un immeuble de 37 logements. A cet effet, le promoteur a créé la société civile de construction vente (SCCV) « Les terrasses du Courtillon ».

Dans les négociations qui ont précédé la délivrance du permis de construire, il a été convenu avec le promoteur que l'espace vert contigu au nord de l'immeuble, bien que restant propriété privée, demeure ouvert au public.

Les propriétaires des appartements disposeront également de la copropriété des parcelles BM 285/287/283. La parcelle BM 288 restera appartenir à la SCCV dans l'attente de son aménagement par le promoteur.

Afin de respecter ses engagements, le promoteur propose de mentionner dans le règlement de copropriété et l'état descriptif de division une constitution de servitude de passage pour piétons, au profit de la commune (de tout public), laquelle s'exercera sur les parcelles BM numéros 285,287 et 288 tel que matérialisé sur le plan joint en annexe.

Ce droit de passage, exclusivement piétonnier, pourra être exercé en tout temps et à toute heure, sans aucune restriction. Les frais de création puis d'entretien et de réparation éventuelle de l'assiette de ladite servitude seront pris en charge par le propriétaire actuel du fonds servant (La SCCV les terrasses du Courtillon), puis ultérieurement par les propriétaires et les copropriétaires successifs dudit fonds.

Par ailleurs et lors du relevé sur le terrain du périmètre de l'opération de construction, il s'est avéré que des portions de trottoirs se trouve actuellement sur la propriété de la SCCV. Ces portions de terrains se matérialisent au cadastre sous les numéros BM 284 (41m²), BM 286 (78 m²).

S'agissant de la parcelle BM 288 (83m²) l'aménagement de cette dernière permettra l'élargissement du trottoir. Elle doit d'abord être aménagée par le promoteur.

Considérant que le règlement de copropriété et l'état descriptif de division doivent être constitués pour la commercialisation des appartements, c'est la raison pour laquelle et dans un premier temps il est proposé une constitution de servitude sur la parcelle BM 288 (propriété privée de la SCCV) pour permettre le débouché du chemin sur le domaine public. La servitude de passage sur cette parcelle sera supprimée lorsque la ville en deviendra propriétaire

La SCCV propose de céder à titre gratuit les parcelles BM 284 (41m²), BM 286 (78 m²) et BM 288 (83 m²).

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la constitution d'une servitude de passage pour piétons au bénéfice de la commune, laquelle profitera à tout piéton, sur les parcelles BM numéros 285,287 et 288;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte notarié portant constitution de ladite servitude
- **ACCEPTE** l'acquisition à titre gratuit les parcelles BM 284 (41m²), BM 286(78 m²) et BM 288 (83 m²).
- **DIT** qu'elles seront classées dans le domaine public communal. Les conditions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière étant réunies, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.
- DIT que cette acquisition ne se concrétisera qu'une fois la parcelle BM 288 aménagée
- **DIT** que les frais d'acquisitions devront être supportés par le promoteur.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.132

CONSORTS LANDAIS – LA MACHELAIS Cession des parcelles B 1497 et 1498

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée communale que les consorts Landais demeurent au lieu-dit La Machelais. Ces derniers ont formulé le souhait d'acquérir des parcelles appartenant à la commune. Ces parcelles sont contiguës à sa propriété. Cependant, dans les faits et tel que cela est aménagé, ces parcelles semblent complètement incluses dans leur propriété. Cette situation existait déjà au moment où les Consorts Landais ont fait l'acquisition de leur propriété.

Cette demande a pour objet de régulariser une situation de fait. Par ailleurs, ces parcelles ne sont d'aucun usage pour la ville. La superficie de la parcelle B 1497 est de 43 m², et la superficie de la parcelle B 1498 est de 146 m².

L'article L 141-3 du Code de la voirie routière dispose que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. ».

Ces parcelles n'assurent aucune fonction de desserte à l'exclusion des propriétés des Consorts LANDAIS et Consorts LEBREC. Ces derniers accèdent à leur propriété par le chemin rural N° 18 à la Ruffauderie. Par conséquent, il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées actuellement par ces parcelles, puisqu'elles n'assurent que la desserte de la propriété des Cts Landais.

Nous vous proposons de déclasser ces parcelles d'une surface totale de 189 m², en vue de sa cession au profit des Consorts LANDAIS.

Les conditions de cession sont les suivantes : 0,75 € le mètre carré, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Les conditions de l'article L141-3 susvisé étant réunies, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis de France Domaine n° 2014-152v0339 en date du 3 mars 2014.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de déclasser du domaine public les parcelles cadastrées section B n° 1497, d'une superficie de 43 m² environ, et 1498, d'une superficie de 146 m² environ;
- **ACCEPTE** de céder aux Consorts LANDAIS, les dites parcelles au prix de 0,75 € le mètre carré ;
- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

<u>Date de convocation :</u> 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.133

CONTRAT ADMNISTRATIF DE LOCATION - 24 rue La Fontaine IDEAL FEMININ

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme et à l'économie, rappelle à l'assemblée communale que la Société IDEAL FEMININ occupe depuis le 15 février 2010 l'atelier B situé au 24 rue la Fontaine. La commune de LIFFRE a conclu deux contrats administratifs de location successifs avec la société IDEAL FEMININ

Le deuxième contrat a pris fin le 15 décembre 2013.

Monsieur DOUAGLIN, l'un des gérants, a émis le souhait de poursuivre l'occupation de ce local, il convient de prévoir un nouveau contrat administratif de location avec l'entreprise IDEAL FEMININ. Ce nouveau contrat est prévu pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} avril 2014.

Il est précisé à l'assemblée que depuis le terme du contrat des indemnités d'occupation lui sont facturées (DCM n° 14.004 en date du 24 janvier 2014).

Pour le contrat à venir, il est expressément prévu qu'il sera le dernier pour le preneur, puisque la vocation des ateliers relais est d'accompagner l'installation et la création d'entreprise, l'entreprise n'ayant donc pas vocation à se pérenniser dans les locaux.

Le contrat est consenti et accepté moyennant un loyer de base d'un montant de 484,86 € H.T. Une augmentation de 9% sera appliquée tous les trimestres. La grille de progressivité est la suivante :

Mois	Prix en €. H.T.
1	484,86
2	484,86
3	484,86
4	528.50
5	528.50

6	528.50
7	576.07
8	576.07
9	576.07
10	627.92
11	627.92
12	627.92
13	684.43
14	684.43
15	684.43
16	746.03
17	746.03
18	746.03
19	813.17
20	813.17
21	813.17
22	886.36
23	886.36

Le contrat administratif de location est expressément exclu du champ d'application du décret du 30 septembre 1953 régissant les baux commerciaux.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de louer à la Société IDEAL FEMININ, l'atelier B situé au 24 rue la Fontaine aux conditions ci-dessus énoncées, à compter du 1^{er} avril 2014 et ce pour une durée exclusive de 23 mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat de location.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.134

LOCATION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 9 RUE DE LA BRETONNIERE

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, rappelle l'assemblée communale que la ville de Liffré a classé en secteur de renouvellement urbain la rue de la Bretonnière. Les acquisitions situées dans cette rue se font au gré des cessions volontaires engagées par leurs propriétaires en partenariat avec l'Etablissement public foncier de Bretagne.

Dans l'attente de la réalisation des programmes de renouvellement urbain, la ville a décidé de louer ces maisons. Cependant, ces locations se feront sous la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire puisqu'il faut que les propriétés puissent être libérées sans aucune contrainte pour la ville et rapidement si un projet urbain doit se concrétiser. Ce contrat sera donc exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989.

Un agent de la ville de LIFFRE a sollicité la commune afin de louer la propriété située au 9 rue de la Bretonnière. Cette location permettrait à cette maison d'être occupée et rassurerait ainsi le voisinage dans l'attente d'une ré-urbanisation de cette rue.

Montant de la redevance d'occupation : la maison située au 9 rue de la Bretonnière est un logement de type 3 puisqu'elle comprend deux chambres.

Il est proposé que la redevance mensuelle d'occupation soit fixée à 550€.

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance sera exigé.

Tous les abonnements (eau, EDF, alimentation fioul.....) sont à la charge du titulaire du contrat d'occupation temporaire.

La durée d'occupation de ce contrat temporaire sera de 12 mois à compter du 1er mai 2014.

Il pourra être mis un terme à ce contrat, à tout moment, mais moyennant le respect d'un préavis de deux mois :

- D'un accord commun entre l'occupant et la ville
- A l'initiative de l'occupant
- A la seule initiative de la ville :
- o En cas de projet d'urbanisation sur la parcelle louée
- o En cas de non-respect par l'occupant des dispositions du contrat d'occupation à titre temporaire : non-paiement de la redevance ...

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la location de la propriété sise 9 rue de la Bretonnière, en la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire aux conditions ci-dessus exposées ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer le dit contrat.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.135

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ - ANNÉE 2013 –

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation qui lui a été faite du rapport d'activités 2013 du CCAS par Madame Danièle GUEGUEN, vice-présidente.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.136

SUBVENTION AU BUDGET DU C.C.A.S. POUR 2014

Madame GUEGUEN, adjointe à la Solidarité, rappelle à l'assemblée communale que le Conseil d'Administration du CCAS, dans sa séance du 17 mars 2014 a débattu des orientations suivantes pour l'année 2014 :

1- Les orientations en fonctionnement

Recettes

La subvention municipale prévue au budget (soit 189 000 euros) n'a pas été en totalité versée puisque nous espérions obtenir le feu vert de la Préfecture pour transférer une partie de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement. Cette solution n'est ne peut être mise en œuvre ce qui implique que l'excédent de la section d'investissement y demeure affecté sans possibilité de venir alimenter la section de fonctionnement.

Malgré le non versement de la dernière partie de cette subvention (soit 57 320 euros), le déficit de la section de fonctionnement n'est que de 32 550 euros, notamment parce que nous avons enregistré une augmentation d'autres recettes: concessions de cimetières et revenus de nos immeubles du fait de l'occupation du pavillon du CCAS quasiment toute l'année 2013.

Dépenses

Les crédits affectés en dépenses de fonctionnement ne devraient augmenter que faiblement malgré la prise en compte d'un poste supplémentaire en année pleine et l'évolution des rémunérations des catégories C à compter du 1^{er} février 2014.

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de poursuivre dans la logique des années antérieures à savoir :

- Travail de réflexion et de co-construction de notre action avec le comité consultatif
- Réflexion autour de l'isolement des personnes âgées,
- Vulgarisation de notre dispositif Accès sport, loisirs, culture
- Poursuite de l'accompagnement de nos locataires au Kanata
- Maintien des aides facultatives et de l'accompagnement des situations difficiles en lien avec les partenaires,
- Co-pilotage du groupe de gérontologie sur le secteur de la communauté de communes
- Poursuite du micro crédit personnel et du partenariat avec les banques,
- Poursuite du partenariat avec le service jeunesse et le service culturel.
- Réflexion sur le logement pour les jeunes.

Mais aussi de s'orienter vers des actions nouvelles

- Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, la mise en place d'un réseau de bénévoles animé par le CCAS avec comme objectif de rendre visite aux seniors qui le souhaitent et rompre ainsi l'isolement,
- La finalisation du guide « Bien vieillir à Liffré » commencé avec le groupe Personnes âgées
- La mise en place de la Mission de conseil en énergie
- La poursuite de notre réflexion sur la mise en place de l'Epicerie Solidaire
- La poursuite de la réflexion sur les logements pour les jeunes.

2 - Les orientations en investissement

Recettes

Les recettes ont été conformes aux prévisions puisque l'essentiel des recettes provenait du report de l'excédent 2012 soit 244 675.76 euros.

Dépenses

Les dépenses ont été très inférieures au prévisionnel puisque les investissements pour les logements des jeunes n'ont pas encore été réalisées. Par contre, le renouvellement du mobilier et d'un poste informatique a bien été réalisé mais en restant très en-deçà du prévisionnel (8 200 euros pour un prévisionnel de 25 000 euros).

3 - Le budget

Fonctionnement

Pour l'année 2014, nous prévoyons un budget de fonctionnement de 324 203.23 euros intégrant la reprise du déficit de 2013.

La subvention de la mairie constitue l'essentiel des recettes du CCAS. Une subvention de 240 000 euros permettrait le retour à l'équilibre pour 2014.

Investissement

Pour 2014, les recettes d'investissement seront encore composées essentiellement du report de l'excédent 2013 (240 000 euros) et des revenus de nos immeubles (le Kanata en particulier). Elles couvriront largement les dépenses d'investissement.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des orientations prises par le Conseil d'Administration du CCAS

- **DÉCIDE** d'allouer au CCAS une subvention de fonctionnement de 240 000 euros pour l'année 2014. Elle sera imputée à l'article 657362 du budget principal de la commune et sera versée en trois versements. Le premier versement correspondant à la moitié de la somme en mai et les deux autres, chacun pour 60 000 €, l'un en août et le dernier en novembre.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.137

SORTIE DE LA COMMUNE DE DOURDAIN DU GROUPEMENT DE COMMANDES

constitué pour la passation d'un marché à bons de commande pour l'entretien et la maintenance des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique et de climatisation des bâtiments communaux et intercommunaux

Madame BOURCIER, adjointe chargée des finances, rappelle à l'assemblée communale que par délibération du 26 avril 2013, il a été approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Liffré, la commune de Dourdain et la Communauté de communes du Pays de Liffré afin de lancer une consultation pour passer un contrat d'entretien et de maintenance des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique et de climatisation des bâtiments communaux et intercommunaux (marché à bons de commandes).

Cette consultation a été lancée en septembre 2013 et, suite à l'analyse des offres reçues, il s'avère que la qualité des prestations et les montants proposés pour la Commune de Dourdain sont trop élevés par rapport à leurs besoins.

La sortie de la Commune de Dourdain du groupement de commandes a été approuvée par le Conseil municipal de Dourdain le 6 mars 2014.

Le Conseil de communauté de la Communauté de communes du Pays de Liffré a pris acte de ce retrait lors de sa séance du 20 mars 2014.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de prendre acte de la sortie de la commune de Dourdain du groupement de commandes.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la sortie de la commune de Dourdain du groupement de commandes.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.138

CONVENTION AVEC LA CAF D'ILLE-ET-VILAINE - AIDE AUX SEJOURS – AIDE AUX VACANCES -

Monsieur BERTIN, conseiller municipal délégué à la jeunesse, informe l'assemblée communale qu'afin de simplifier les modalités de versement des aides aux vacances utilisables par les familles pendant les vacances scolaires, la CAF dématérialise la gestion de ces aides.

Cette dématérialisation implique la création d'un espace personnel pour la collectivité sur le site internet Vacaf pour les partenaires. Cet espace permettra, aux services municipaux en charge des inscriptions et de la facturation des accueils de loisirs, de consulter les droits Caf de chaque enfant, et de gérer les inscriptions et la facturation en ligne. En conséquence, les bons papiers transmis semestriellement à la CAF pour remboursement sont supprimés.

Cette dématérialisation n'implique pas de changement dans les modalités d'attribution des aides :

- Les aides financières de la CAF demeurent pour l'accueil des enfants en ALSH et séjours courts
- Une information sur les aides aux vacances est toujours adressée aux familles bénéficiaires

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les conventions à passer avec la C.A.F. et **AUTORISE** Monsieur le maire à les signer.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.139

FORMATION DES ÉLUS EN 2013

Monsieur le maire informe l'assemblée communale que conformément à l'article L. 2123-12 du C.G.C.T., le Conseil Municipal est invité à débattre des actions de formation concernant les élus municipaux.

En 2013, le montant des crédits inscrits pour la formation était de 2 500 €. Le montant dépensé est de 2 438,66 € correspondant à la participation de :

- Monsieur Ronan SALAÜN au séminaire des élus organisé par le Centre de formation Condorcet à la Rochelle du 21 au 23 août 2013 sur le thème « un an d'action gouvernementale : bilan et perspective pour les collectivités territoriales », le montant de la formation a été de 530 €.
- Madame Danièle GUEGUEN, Monsieur Ronan SALAÜN, Monsieur Pierre-Jean DESBORDES, Monsieur Jean-Yves GREGOIRE, Madame Maryvonne THESSIER à la formation organisée par le centre de formation Condorcet à Paris les 8 et 9 octobre 2013 sur le thème le Parlement, son organisation, son fonctionnement, le parcours d'une loi », le montant de la formation a été de 1 400 €.
- Monsieur Jean-Yves GREGOIRE la formation organisée par l'AMF d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard sur le thème « la sécurité routière », le montant de la formation a été de 10 €.
- Madame Danièle GUEGUEN à la formation organisée par la SAS TERRITORIALE le 27 novembre 2012 et payé sur l'exercice 2013 sur le thème « refondation de l'école », le montant de la formation a été de 400,66 €.
- Madame Danièle GUEGUEN à la formation organisée par l'ODAS les 1^{er} et 2 juillet 2013 à Marseille sur le thème « 9^{ème} rencontres nationales de l'ODAS : dialogue des cultures pour un

nouveau projet social, faire de la diversité des origines, des parcours, des territoires et des âges, le levier du vivre ensemble », le montant de la formation a été de $98 \, \epsilon$.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 14.140

MISE A DISPOSITION DE VANESSA JUBAN, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES, AUPRÈS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame RANSONNETTE, adjointe chargée du Personnel communal, informe l'assemblée communale que conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, la commune de Liffré met Madame JUBAN, Directrice des ressources humaines, à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Liffré.

La Commune assure aujourd'hui la gestion des ressources humaines du Centre Communal d'Action sociale. La Communauté de Communes assure quant à elle la gestion des ressources humaines du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Par l'effet de la mise à disposition, Mme JUBAN occupera désormais la fonction de Directrice des Ressources Humaines de l'ensemble des quatre structures que sont la Ville, la Communauté de Communes, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Au-delà des missions afférentes à la fonction de Directrice des Ressources Humaines, Mme JUBAN a pour mission de proposer un projet de mutualisation de l'ensemble des services des ressources humaines (Ville/CCAS et Communauté de Communes/CIAS) et de réfléchir à la création d'un véritable pôle de compétences pour ces quatre structures et toute commune volontaire pour rejoindre la démarche de mutualisation de la gestion des ressources humaines.

Outre les objectifs habituellement poursuivis par la mutualisation, tels qu'une meilleure organisation des services, ainsi que leur rationalisation, il s'agit d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux

communs à l'ensemble des établissements et collectivités qui s'engageront dans la démarche et de renforcer la fonction d'appui et de conseil du service des ressources humaines auprès de tous les services.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées dans la convention jointe au présent rapport, convention établie entre la collectivité et la Communauté de Communes.

Il est proposé une prise d'effet au 1er mai 2014.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.141

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2014, il a pris les décisions suivantes au titre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 9 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I- <u>Déclarations</u> d'intention d'aliéner : <u>Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles</u> suivants :

- section BM n°150, sis 23 rue Marie de France à Liffré et appartenant à Madame SAUDRAIS Eugénie ;
- section BM n°272 sis 1 Allée Paul Cézanne à Liffré et appartenant à Mesdames HOUDUS Marie-Paule veuve LERAY, LERAY Marie-Françoise épouse QUEMEUREC, LERAY Marie-Christine épouse QUERE, et Messieurs LERAY Jean-Philippe, et LERAY Jean-Marc;
- section BD n°235 sis 1 Avenue du Président François Mitterrand à Liffré et appartenant à Madame JOULAUD Marie et Monsieur LARCHER Victor;
- section AV n°41, 42 et 48, sis 70 avenue de la Forêt à Liffré et appartenant à l'association Amicale Laïque des Elèves, des Anciens Elève et des Amis des Ecoles Publiques de Liffré, représentée par Monsieur Patrice FINET.
- section BL n°230 sis 7 rue de La Source à Liffré et appartenant à Madame DOUARD Marie-Noëlle épouse BARABE, et Monsieur DOUARD Jacques ;
- section AZ n°184 et 185 sis 20 rue des Canadais à Liffré et appartenant à Monsieur DOUBLET Michel, et Madame DOUBLET Dominique épouse CULTOT.

II - Décisions

N° 14.031 – Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 13.022 passé avec l'entreprise OUEST TP pour l'extension du réseau d'une conduite d'eau potable en PEHD en remplacement de l'ancienne conduite en PVC collé afin de limiter les risques de casse de cette dernière, pour un montant supplémentaire de 13 095,50 € H.T.

N° 14.032 – Acceptation de l'encaissement d'une somme de 853,47 €, versée par la SMACL. Cette somme correspond au règlement de la vétusté (553,47 €) et de franchise contractuelle (300,00 €) suite au sinistre survenu le 25 juin 2011 sur candélabre rue de la Tannerie.

N° 14.097 – Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 11.013 passé avec le groupement d'entreprises STEREAU/EIFFAGE/PINTO/MEIGNAN ARCHITECTE pour l'extension de la station d'épuration prolongeant le délai d'exécution initialement prévu à 12 mois, à 13 mois.

III - Contrat administratif de location

Location Atelier C – 6 rue Ampère – H.G. BOIS CONSTRUCTION

Renouvellement du contrat administratif de location à l'entreprise H.G. BOIS CONSTRUCTION, représentée par son gérant Monsieur Hermann GUITTIER, pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} mai 2014.

Le montant du loyer principal est de 614,22 € H.T.

Le contrat administratif de location est expressément exclu du champ d'application du décret du 30 septembre 1953 régissant les baux commerciaux.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.



L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, mairie de Liffré.

Date de convocation : 18 avril 2014	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 12 mai 2014	7 pouvoirs : DANTON Yannick (pouvoir à M. GREGOIRE), GENOUEL Jean (pouvoir à M. BÉGUÉ), HAMARASH-LEPRETRE Ako (pouvoir à Mme DÉSILES) , LORAND Guénaël (pouvoir à M. JOUSSEAUME) , OULED-SGHAÏER Anne-Laure (pouvoir à M. DESBORDES), SAINTILAN Denis (pouvoir à Mme GUEGUEN) , Madame RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le maire).
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 14.142

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT LE POINT 2 DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée communale que lors de sa séance du 9 avril, il a été amené à conférer à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). A cette occasion, Monsieur le Maire avait proposé qu'il soit ultérieurement statué sur le point dudit article qui prévoit qu'il appartient au Conseil de déléguer au Maire le pouvoir de :

« Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. »

A l'effet de pouvoir exercer ladite délégation, il est proposé au Conseil de libeller comme suit cette délégation :

« Il est donné délégation au Maire en application du point 2 de l'article L 2122-22 CGCT de fixer les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans la limite de 10 € par mètre linéaire et de la même somme par mètre carré, les deux ne pouvant se cumuler. De fixer les tarifs de stationnement dans la limite d'une variation de + ou − 25 % par rapport à ceux existants à la date de prise de sa décision de révision. De fixer les droits prévus au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal dans la limite de + ou − 25 % par rapport à ceux existants à la date de sa décision de révision. Ces révisions ne pourront pas intervenir plus d'une fois par an et feront systématiquement l'objet d'une information du Conseil lors de sa réunion la plus proche de la prise de décision effectuée par délégation. En matière de tarifs applicables aux activités proposées par l'Annexe et faisant appel à un

prestataire extérieur, le Maire devra faire en sorte que celui-ci soit, au plus, égal au coût de la prestation facturée au foyer des jeunes.»

Par ailleurs, lors de la discussion sur la question des délégations, il a également été dit que le point 18 (délégation de l'exercice du droit de préemption défini par l'article 214-1 du Code de l'urbanisme) ferait l'objet d'une délibération ultérieure. Or, la commune n'ayant pas établi sur son territoire de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité visé par l'article sus visé, il n'y a pas lieu de revoir ce point qui ne saurait être délégué faute, pour l'objet de cette délégation, d'exister sur le territoire liffréen.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les propositions du rapporteur.